

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 2 (1945)

Heft: 14

Rubrik: Échos romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NEUCHÂTEL :



Le Bureau cantonal I. P. organise pour le dimanche 23 septembre 1945, le **1er Cross neuchâtois à l'aveuglette**.

Cette épreuve intéresse toutes les associations, organisations, sections et groupements qui s'occupent de l'I. P. et les cantons romands sont invités à inscrire des équipes pour cette grande compétition cantonale. Ce cross n'est pas pour les AS, mais pour tous ceux qui trouvent du plaisir à courir à travers champs et bois et qui désirent

apprendre à s'orienter et à lire une carte. Chaque concurrent recevra un diplôme-souvenir et quelques prix seront distribués aux meilleures équipes.

Deux catégories sont prévues :

Cat. A (6—7 km.) : équipe composée de 4 participants en âge d'I. P.

Cat. B (8—9 km.) : équipe composée de 3 jeunes gens en âge d'I. P. et d'un chef d'équipe d'âge indifférent (chef, moniteur).

Chaque société peut inscrire une ou plusieurs équipes dans chaque catégorie.

Les instructions et le programme général de cette compétition seront communiqués ultérieurement aux participants. Dernier délai d'inscription : **12 septembre**, en versant la finance de 6 fr. par équipe pour couvrir une partie des frais d'organisation (train de Neuchâtel à la place du départ, repas de midi, diplômes, assurance, etc.)

GENÈVE :

L'I. P. DANS LE CANTON DE GENÈVE.

La règle générale adoptée par le Bureau cantonal I. P. et qui consiste avant tout à encourager l'initiative privée et non pas à se substituer aux associations, semble nous donner raison.

En effet, l'année 1945 nous permet d'enregistrer des progrès très sensibles. Pour la première fois dans notre canton, de nombreuses organisations ont pris naissance :

- 1) cours de vol à voile qui eut lieu du 9 au 20 juillet 1945 et qui fut confié au groupe genevois de vol-à-voile ;
- 2) cours de natation placés sous la direction des Gyms-Nageurs et du Club des Nageurs ;
- 3) examens de football des juniors d'un grand club genevois ;
- 4) 1er camp d'excursions organisé en collaboration avec l'Association cantonale genevoise de gymnastique et l'Association cantonale genevoise de football et d'athlétisme à Crans sur Sierre. Ce camp fut une réussite parfaite et permit à une centaine de jeunes gens de toutes conditions de passer 6 jours dans la magnifique région de Crans s/Sierre, pour le prix modique de fr. 25.— ;
- 5) cours d'alpinisme du Club Alpin Suisse à la Cabane Bordier du 29.7 au 5.8.1945 ;

- 6) camp d'excursions des Eclaireurs Saint-Louis à Grimentz.

Le cours cantonal de répétition et de perfectionnement pour chefs s'est poursuivi par la présentation du football qui permit à M. F. Jaccard, expert fédéral, d'exposer d'une façon brillante les possibilités de ce sport.

En automne, les participants auront l'occasion de se documenter sur le vol-à-voile, la natation, la gymnastique aux engins et, plus tard, sur le ski.

Le ski qui tend à prendre un essor général parmi nos jeunes gens, nous oblige à prévoir des instructeurs compétents. D'autre part, l'École Suisse de Ski désireuse d'unifier la méthode a pris contact avec le Bureau cantonal de l'I. P. et lui a offert sa collaboration. Après quelques entretiens, une convention a été passée entre le Bureau cantonal I. P. et l'École Suisse de Ski dont les points principaux se résument à :

- 1) l'École Suisse de Ski collabore pour l'enseignement du ski avec le Bureau cantonal pour l'I. P. ;
- 2) Pour atteindre une unification de l'enseignement, les chefs I. P. d'hiver, sur proposition du Bureau cantonal, sont reconnus comme **MONITEURS** de l'École Suisse de Ski.

Cette initiative est extrêmement intéressante et permettra aux chefs I. P. d'hiver de fonctionner comme moniteurs de l'École Suisse de Ski sans être astreints aux cours de préparation imposés pour être moniteur de l'École Suisse de Ski.

Il y a lieu de souligner la grande compréhension dont a fait preuve le Directeur de l'École Suisse de Ski, M. P. SCHNAIDT, pendant les pourparlers.

Les chefs I. P. ont été définitivement sélectionnés et placés en 3 catégories. Les chefs reconnus actifs ont reçu la carte cantonale de chef I. P. qui leur procurera, dans l'avenir, certains avantages. Pour le moment, les chefs I. P. ont, sur présentation de leur carte, l'entrée gratuite à Genève-Plage et aux Bains des Pâquis. En outre, s'ils se présentent avec leurs élèves, toute la classe bénéficie de l'entrée gratuite.

Les examens de base du groupe A se déroulent normalement et l'on peut, d'ores et déjà, prévoir une légère augmentation sur les effectifs de l'an dernier. La saison se terminera par l'organisation de quelques marches dans le cadre des examens du groupe B et par le cours complémentaire obligatoire. Ce cours aura lieu du 1er au 12 octobre 1945, dans un village de la campagne genevoise.

En conclusion, on peut se déclarer satisfait de l'évolution que subit l'I. P. dans notre canton.

Nous voudrions que cette évolution fut également comprise dans les cours fédéraux et que les chefs que nous envoyons à Macolin reviennent enthousiasmés par des méthodes nouvelles. Si nous voulons que l'I. P. s'assure une place prédominante dans la période de paix, commençons par former des chefs avec des principes résultant d'une période pacifique et non pas d'une période militaire.

J. A.

MACOLIN :

Que se passe-t-il à Macolin ? Que fait l'OFI. la guerre est finie !...

Ces réflexions — si vous ne les avez faites vous-mêmes — auront certainement frappé vos oreilles.

Macolin vit et travaille. Le centre de gymnastique et de sport élève petit à petit ses murs. Plusieurs fédérations ont commencé d'y organiser leurs cours centraux (hockey sur terre, handball, gymnastique féminine, athlètes de la SFG, gymnastes catholiques).

Quelques aspects administratifs de l'organisation des cours de l'OFI sont en voie de transformation. Aussi, s'achemine-t-on rapidement vers une « civilisation » des cours. Aujourd'hui déjà, l'entrée au cours se fait sans l'uniforme ; demain, ce sera toute l'administration militaire (solde, assurance, etc.) qui fera place à l'organisation civile (indemnité, etc.) Ces questions internes ont peu d'importance en face des résultats pratiques que l'OFI cherche à faire fructifier dans chaque

canton. Tout chef I. P. sait pertinemment que l'étaf d'esprit de son groupement découle de son attitude et précisément de son « esprit ».

Il est bien certain que réforme il y aura ; cela ne se fera ni en 24 h., ni même en 48 heures. Nous avons besoin de vos idées ; toute proposition est étudiée, toute expérience est utile. Chefs I. P., critiquez (un bon Romand critique), mais souvenez-vous que la critique seule ne vaut rien. Aidez-nous à contruire. Soumettez vos projets et discutez-en par la voie de votre journal.

NOTE DE LA RÉDACTION

Chefs I. P. ! Votre journal a échangé son chapeau ; il est à l'essai ! Qu'en dites-vous ? Dès le prochain numéro, il s'agira de l'adopter ou de l'adapter. Nous attendons vos critiques et suggestions, voire maquettes, dessins, jusqu'au 20.9.45.

LU DANS LA PRESSE

La danse des milliards

Londres. — Si des millions d'hommes soldats et civils, ont disparu dans la tourmente qui a ébranlé notre vieux continent et continue d'ébranler l'Extrême-Orient et de semer la désolation dans les îles du Pacifique, les sacrifices financiers que les Nations, et pour elles les peuples ont eu à supporter jusqu'ici pour alimenter la bataille ne sont pas moins lourds.

L'« American University » de Washington vient d'effectuer une enquête instructive à ce sujet. C'est ainsi que l'on a pu constater que la guerre a coûté jusqu'à fin 1944, environ 250 milliards de livres sterling, soit en chiffre rond 4250 milliards de francs suisses. Cette somme est répartie de la manière suivante :

a) Alliés :

Grande-Bretagne,	16 milliards de livres sterling		
Etats-Unis	70 »	»	»
U. R. S. S.	42 »	»	»
France	3.250.000.000	»	»
Républiques sud-américaines	2.319.500.000	»	»
Canada	1.703.500.000	»	»
Australie, Nouvelle Zélande, Afr. Sud	1.166.000.000	»	»
Belgique	900.000.000	»	»
Pologne	500.000.000	»	»
Tchécoslovaquie	375.000.000	»	»
Hollande	250.000.000	»	»
Yougoslavie	55.000.000	»	»
Grèce	41.250.000	»	»
Norvège	23.250.000	»	»

b) Pays de l'axe :

Allemagne	64.725.000.000	»	»
Italie	23.750.000.000	»	»
Japon	11.000.000.000	»	»

Les dépenses de la Chine ne sont pas comprises dans ces chiffres, Tchong King n'ayant pas établi jusqu'ici de statistiques pouvant servir de base, ni les biens privés, les édifices publics et les monuments historiques détruits au cours des opérations.

L'« American University » de Washington fait remarquer en terminant son rapport que la somme de 250 milliards de livres sterling n'est pas définitive, mais devra être modifiée par la suite lorsqu'on sera en possession de tous les documents secrets que les gouvernements des pays belligérants refusent de communiquer actuellement pour des motifs compréhensibles.

ADRESSE POUR LA CORRESPONDANCE :

Rédaction de « Jeunesse forte - peuple libre », O.F.I.
Macolin.

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :

20 septembre 1945.

Changements d'adresse : Prière de les annoncer sans retard à l'O.F.I. en indiquant l'ancienne adresse.

Nouvelles adresses : Envoyez-nous les adresses des chefs, des instituteurs, des personnalités qui auraient intérêt à recevoir votre journal.